



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1er AVRIL 2016

**PRESENTS** : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1<sup>er</sup> adjoint – M. FURLAN Umberto, 2<sup>o</sup> adjoint – M. MANIERE Alain – M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - Mme LAUBA Marie-Noëlle - M. FAIJAN Daniel - M. FUNK Jean-Jacques – Mme LEROUX Jacqueline RIBERAUD Wilfried - Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : M. MALEVRE Yannick (pouvoir à M. BORDET)  
Mme NAUDY Marie-Christine (pouvoir à Mme FEREOLE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme NAUZE Edith

La séance est filmée et enregistrée.

M. FAIJAN et Mme FEREOLE demandent à revenir sur la pose du concentrateur GRDF. Le Conseil Municipal refuse à la majorité de reprendre ce débat.

Le compte rendu de la réunion du 11 mars dernier est approuvé à la majorité (11 pour, 4 contre : M. FAIJAN, Mme FEREOLE + pouvoir Mme NAUDY, M. MANIERE).

Informations données par Mme le Maire :

- La Commission Départementale de Coordination Intercommunale s'est réunie au sujet du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet. Il en ressort que :
  - les syndicats sont maintenus y compris les syndicats de collège,
  - le SIAEPA Vallée de l'Isle sera repris par la CALI en 2020 car ce sont des compétences obligatoires pour une agglomération.
  - la CALI fusionnera avec 5 communes du Sud-Libournais (Izon, Saint Germain du Puch, Vayres, Arveyres, Cadarsac) et 7 autres communes du Brannais (Camillac et St Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérijean, St Quentin de Barron, Tizac de Curton), soit 46 communes pour 88699 habitants.
- Le 11 juin prochain, tous les Conseillers Municipaux seront réunis à l'ESOG pour la présentation des gros projets de la CALI (fusion, fibre optique, stade nautique...).
- L'allée pour l'accessibilité à l'église a été faite. Je remercie Didier GADEAUD qui a eu l'idée d'utiliser les pavés détenus par la commune et l'aide qu'il a apportée dans l'encadrement de ces travaux faits par l'employé communal. Merci aussi à Cédric BORDET pour l'aide après ses journées de travail et la préparation du chantier. Merci également à Umberto FURLAN.

### ORDRE DU JOUR

#### I – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CCAS 2016 (DELIB\_2016\_12)

Madame le Maire rappelle que le budget que nous allons voter est un budget prévisionnel. Il peut donc être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il prévoit les recettes et les dépenses de l'année en cours.

#### **Présentation du budget principal :**

- Dépenses de fonctionnement : 385 984 €
- Recettes de fonctionnement : 385 984 € dont 11 667 € d'excédent 2015 reporté

La loi nous impose d'amortir les frais de participation à l'extension des réseaux eaux et assainissement réalisés sur notre commune depuis 2007, soit 8 763 € qui peuvent être amortis sur une période de 10 ans. Pour 2016, la somme de 880 € est prévue en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement. Le Conseil Municipal approuve à la majorité ce plan d'amortissement 2016-2025 par 11 voix pour et 4 abstentions. (DELIB\_2016\_13)

.../...

- Dépenses d'investissement : 167 377 €. En plus des restes à réaliser votés en 2015, sont prévus : l'annuité des emprunts, le changement des foyers d'éclairage public vétustes, la réfection de la place Jules Verne, les trottoirs de la rue de la Marne, la consolidation du lavoir de La Mothe Soudane, la mise aux normes de l'éclairage de la salle des enseignants, l'acquisition de mobilier pour la salle du Conseil Municipal et la carte communale.
- Recettes d'investissement : 167 377 € dont 14 126 € d'excédent 2015 reporté  
L'emprunt de 40 000 € souscrit en décembre 2015 a été versé en janvier 2016, il figure donc dans les restes à réaliser. A noter : 41 396 € ont été reversés au titre du FCTVA sur les travaux d'aménagement de bourg réalisés en 2014. Sont également prévues, les subventions finançant les travaux (DETR, subvention CAB, FDAEC).

La loi des finances 2016 prévoit que les travaux d'entretien des bâtiments et voirie faits par des entreprises peuvent être présentés au FCTVA pour percevoir une partie de la TVA. Le taux passe de 15.761 % à 16.404 % pour les travaux 2015. La nomenclature a été modifiée.

A la demande de la trésorerie, des opérations comptables sont à prévoir au budget pour un montant total de 32 322 € en dépenses et en recettes (permet la prise en charge des amortissements, de l'ajustement de l'inventaire, de la clôture des frais d'études et des modifications de nomenclature budgétaire).

Le budget principal est approuvé à la majorité par 11 voix pour et 4 contre.

#### **Présentation du budget annexe CCAS**

- Dépenses de fonctionnement : 133 €
- Excédent reporté : 133 €

Madame le Maire explique que l'article 79 de la loi NOTRE supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale. La dissolution du CCAS n'interviendrait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et une délibération doit être prise. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision. En conséquence, aucune subvention n'est versée du budget principal au budget annexe CCAS.

#### **II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC (DELIB\_2016\_14)**

Madame le Maire propose d'établir la demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes sur les travaux de voirie et la réparation de la cloche. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **III – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES PROPOSE PAR LA CALI ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION (DELIB\_2016\_15)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention.

#### **IV – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX 2016 (DELIB\_2016\_16)**

Monsieur BORDET présente les différents devis reçus. Madame FEREOLE demande le report du choix des entreprises car cela n'a pas été discuté en commission. Refus par le Conseil Municipal à la majorité (11 voix pour – 4 contre). Monsieur MANIERE demande que les routes soient refaites.

Après présentation des différents devis, l'entreprise Laurière est retenue pour :

- Lavoir La Mothe Soudane : 10 020 € TTC
- Rue de la Marne : 16 408.80 € (sera renégocié à la demande du Conseil Municipal)
- Place Jules Verne : 8 100 €

L'entreprise BODET est retenue pour la réparation de la cloche : 2 680.80 €

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

- Suite à la question de M. MANIERE, il est expliqué que les travaux de restauration du ruisseau de Bartebrune visant à arrêter l'érosion seront prévus pour cet été ou à l'automne.
- En réponse à M. FAIJAN, les travaux de réfection de la route du Bardou seront prévus en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures